

Les agissements de l'Internationale à Lauzon ressemblent aux procédés du gamin qui, n'ayant pu obtenir une place dans la voiture où des enfants bien élevés ont été admis, lance des pierres aux chevaux, au conducteur et aux enfants bien élevés.

Un apache ne ferait pas autrement: il se placerait dans le chemin qui conduit à votre demeure et, comptant sur sa force ou sur votre surprise, il vous empêcherait de rentrer dans la maison qui vous appartient.

Que les autorités interviennent !

Nous ne savons pas ce que fera la Compagnie Davie, ni quels moyens emploieront les ouvriers nationaux de Lauzon; mais nous savons bien qu'ils ont pour eux la justice.

Dans le cas des gamins de tantôt comme dans celui de l'apache, les autorités civiles ont le devoir d'intervenir.

Et si, à Lauzon, les autorités qui ont le devoir de protéger les droits, interviennent — et vigoureusement — elles étonneront peut-être celui-ci ou celui-là, mais ceux qui pensent qu'elles sont les gardiennes de l'ordre les approuveront de tout coeur.
